

FAQ

Informations générales

1. Qu'est-ce que les Corporate Games ?

Le premier challenge multisports interentreprises au monde. Ils réunissent chaque année des milliers participants et des centaines d'entreprises dans différents pays.

Le principe est simple : chaque société inscrit ses collaborateurs, clients partenaires... pour représenter ses couleurs et ainsi challenger de nombreuses autres organisations.

La première édition des Corporate Games Swiss est organisée à Nyon, sur le magnifique complexe sportif de Colovray.

2. Quand ont-ils lieux ?

Le samedi 25 mai 2019.

3. Doit-on inscrire un minimum de personne ?

Pas de minimum requis ! Vous pouvez inscrire autant de collaborateurs que vous le souhaitez, dans un ou plusieurs sports.

4. Puis-je inscrire une équipe incomplète ?

Lorsque vous inscrivez vos équipes dans un sport collectif, ces dernières doivent être complètes. L'organisation ne constitue pas elle-même des équipes avec plusieurs sociétés.

5. Puis-je m'inscrire sur plusieurs sports ?

Les seules combinaisons de sports possibles sont les suivantes (1 sport par demi-journée) : Course à pied et Marche Nordique
Pour les autres disciplines, un participant ne peut s'inscrire que sur un sport.

6. Est-ce que mes amis et ma famille peuvent venir me voir ?

Toutes les épreuves sont libres d'accès, les supporters sont donc les bienvenus ! Par ailleurs différentes animations leurs seront accessibles.

7. Les supporters peuvent-ils participer à la Games Party ?

Oui, la soirée est en libre accès de 19h30 à 0h00.

8. Peut-on acheter notre repas Games Party sur place ?

Nous conseillons d'acheter les repas en amont, puisque seulement 200 tickets repas seront mis en vente durant la journée du samedi sur le Village de l'événement.

Boutique en ligne : www.boutique.corporate-games.ch

9. Où pouvons-nous nous garer ?

Un parking est mis gratuitement à disposition des participants sur Colovray

10. Quelles sont les conditions d'annulation ?

Toute inscription reçue par l'organisation, annulée par la suite du fait du client, sera remboursée sous déduction des frais d'annulation énumérés ci-dessous :

- 2 mois et plus avant l'événement : 40CHF HT par participant annulé.
- De 60 à 30 jours avant l'événement : 50% du montant de l'inscription.
- Le mois précédent l'événement : 100% du montant de l'inscription.

Tout changement de sport d'un participant au moins un mois avant l'événement sera facturé 40CHF HT, sous réserve des places disponibles

A noter que l'inscription est validée une fois que la facture est émise et réglée sur notre site internet.